

PROCÈS VERBAL du 26 mai 2021 à 20 h 30

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Gérard ROUSSET, Emmanuelle BONNET, Marion DERLON, Myriam PINAZ, Nadège SIBEUD.

Absents et Excusés : Lilian ROBIN, Claude EPARVIER, Céline DURAND

Pouvoir : Claude EPARVIER à Nathalie DURAND

Secrétaire de séance : Gérard VALLET

Approbation du procès verbal rendu du conseil municipal du 7 avril 2021 : **Votants : 13, Pour : 13**

1°) Dossier Prieuré : Présentation du dossier, Délibération pour l'acquisition du Prieuré

Mme le Maire et M. CASSAN rappelle la visite du Prieuré et présente le dossier. Ce projet de travaux a été initié par les amis du prieuré pour la somme de 700 000 € TTC. Ce projet peut être financé à 80% par des subventions des collectivités publiques, ainsi il resterait 20 % à financer. Possibilité de déplaçonner le taux de subventions pour obtenir 100 %. Un tour de table est organisé pour connaître la position de chacun. Plusieurs questions émanent notamment concernant les clauses avec l'évêché et le coût de fonctionnement de cet édifice. A noter aussi, la paroisse souhaiterait utiliser une salle pour ses réunions. Le conseil municipal souhaite être informé régulièrement et notamment pour la présentation détaillée du projet.

Votants : 13 : Pour : 13

2°) Dossier Sacristie : Décision à prendre pour le devis de maîtrise d'œuvre

Le devis a été transmis aux conseillers municipaux en amont du conseil. Le chantier va se passer en 3 phases, transfert des concessions situées près de la sacristie, démolition du mur, fouilles archéologiques. Le dossier devrait être subventionné à 80%. Mme le Maire soumet au vote pour signer le devis pour la maîtrise d'œuvre soit 19 550.40 €.

Votants 13 : Pour : 12 Abstention : 1

3°) Présentation du schéma de mutualisation Communauté de communes Porte de Drômardèche : Délibération

Tous les conseillers ont pris connaissance de la présentation du schéma de mutualisation avant le conseil.

Votants 13 : Pour : 13

4°) Étude inondation village : Décision à prendre pour le devis :

M. CASSAN fait un rappel concernant les inondations du centre village. Mme BONNET intervient en rappelant les différentes inondations subies par son habitation. Le devis s'élève à 3 250 € HT. Cette étude peut prétendre à une subvention de 50%.

Votants 13 : Pour : 13

5°) Délibération pour demande de garantie pour Valence Romans Habitat :

Le dossier a été transmis aux conseillers municipaux avant le vote, la commune se porte caution suite à la renégociation du prêt.

Votants 13 : Pour : 13

6°) Délibération pour admission en non valeurs :

Il s'agit des sommes dues à la commune et non recouvrables soit un total de 234 €. Mme le Maire précise les montants et soumet au vote.

Votants 13 : Pour : 13

7°) Convention de mise en garde d'équipement de signalétique avec le Département : Délibération

Il s'agit de l'implantation des panneaux de randonnées mis en place sur la commune. Tous les conseillers disposaient des documents avant le conseil.

Votants 13 : Pour : 13

8°) Projet Centre village : Epora

Information de Mme le Maire concernant l'aménagement du futur centre village. Les adjoints et Mme le Maire ont rencontré EPORA, établissement public qui s'occupe de racheter et de dépolluer les friches industrielles. Le projet intéresse fortement EPORA. Une convention tripartite entre la commune, Epora et la communauté de communes sera signée prochainement. Une attention particulière sera accordée pour le parc. C'est un projet très important qui va s'étaler sur plusieurs années. Après un tour de table, le conseil à l'unanimité donne son accord.

9°) PLU : décision à prendre pour le contentieux Faure Fiard :

Une partie du jugement du PLU est défavorable pour la commune, en effet une zone UC (zone constructible) est incompatible avec la zone R3 (inconstructible risques inondations). Une visioconférence a été organisée avec l'avocate, le service risque de la DDT, le service aménagement de la DDT, le service urbanisme de la communauté de communes, le cabinet Interstice afin de décider d'un éventuel pourvoi en appel.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas faire appel, ainsi la zone R3 est maintenue et l'article R111-2 du code de l'urbanisme s'appliquera

Votants 13 : Pour : 12 Abstention : 1

10°) Voirie : déplacement limite agglomération, signalisation route de MORAS et route de la gare

Un comptage a été réalisé courant mars en vue d'installer des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 121 « route de Moras » et la RD 837 « route de la gare ».

Sur la route de Moras : 1 000 véhicules par jour, et beaucoup d'excès de vitesse ont été constatés.

Sur la route de la gare : 300 véhicules par jour et de nombreuses habitations jalonnent cette route.

Ainsi, une demande sera faite auprès des services du Département pour la pose de panneaux de limitation sur ces 2 routes. La décision finale appartient au Département.

Un arrêté a été pris pour le déplacement des limites de l'agglomération sur la RD 139, ceci afin de réduire la vitesse dans le village.

11°) Questions diverses

Sytrad : Mme le Maire rappelle le projet envisagé par une entreprise locale, qui permettrait de retrouver les loyers versés par le Sytrad. Il existe un conflit entre les communes de SAINT SORLIN et MORAS concernant la tonne entrante. Mme le Maire demande l'avis au conseil municipal, celui ci ne souhaite pas aller au contentieux et accepte la proposition de SAINT SORLIN.

Bureau de vote : Il manque encore du monde pour tenir les bureaux de vote.

Cimetière : les arrêtés de transfert de concession ont été pris.

Critérium du Dauphiné le 3 juin, fermeture des routes à partir de 14 h et réouverture 15 mn après le dernier coureur. Mme le Maire demande que les conseillers municipaux puissent apporter leur aide pour la mise en place des barrières et assurer la sécurité.

Feu d'artifice : Tirage dans le parc possible, réunion avec les élus des communes concernées prévue le 1^{er} juin 2021.

École : acquisition d'un détecteur de CO2 pour contrôler la qualité de l'air. Problème de chauffage et de VMC. Mise en place d'une box internet.

La séance est levée à 00 h 10.